Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECHIQUIER HYBRID BONDS - Action A (ISIN : FR0013277571)

Compartiment de la SICAV Echiquier gérée par La Financière de l'Echiquier

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », ECHIQUIER HYBRID BONDS a pour objectif de gestion, sur un horizon de placement de trois ans minimum, une performance annualisée, nette de frais, supérieure à l'indice iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index (coupons nets réinvestis), via des investissements essentiellement en obligations perpétuelles ou à très longue maturité. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence. Cependant, l'indice Iboxx EUR Non-Financial Subordinated Total Return Index, qui est l'indice d'obligations subordonnées émises par des entreprises privées non financières libellées en euros, pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles sur le site www.iboxx.com. Le portefeuille est géré de manière active et discrétionnaire. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses fondamentale des émetteurs et des obligations. L'allocation sera la suivante :

- 80% minimum d'obligations ou titres de créances subordonnés émis par des entreprises privées non-financières dites « hybrides ». Par « hybrides », nous entendons les obligations ou titres de créances subordonnés, perpétuels ou à maturité très longue.

L'OPCVM ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière (banque ou assurance)de type Tier1, Coco ou Tier2….Les titres éligibles sont libellés en euros.La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou non-notés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agenceindépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées ci-dessus n'étaient plus respectées.

Les obligations en portefeuille pourront être de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) à hauteur de 100% de l'actif net, dans la mesure où les obligations subordonnées ont généralement une notation moindre par rapport à la notation des émetteurs.La sensibilité globale aux taux d'intérêt est comprise entre « 0 » et « +15 ».

Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par legérant, de manière totalement discrétionnaire, l'OPCVM pourra êtreinvesti jusqu'à 100 % de son actif net en titres sous forme d'obligations(subordonnées ou non), de titres de créances et/ou d'instruments dumarché monétaire jugées de qualité « Investment Grade » par lasociété de gestion, ou agence de notation. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré, français et étrangers aux fins de couvrir le portefeuille contre le risque de taux de façon discrétionnaire selon les anticipations du gérant par l'utilisation de produits dérivés de couverture des taux souverains. L'investisseur n'est pas exposé au risque de change. L'OPCVM n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap).L'OPCVM pourra également investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA européens respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.Enfin, l'OPCVM pourra avoir recours aux dépôts (max 20% de son actif net) et emprunts d'espèces (max 10% de son actif).

De plus, dans le cadre de la construction du portefeuille, l'équipe de gestion intègre de façon systématique une approche extra financière sans toutefois que cette dernière soit déterminante dans les décisions d'investissement.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats: L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures (heure de Paris) auprès de notre centralisateur BNP Paribas SA et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire, sa valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement en raison des conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque de contrepartie : Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Garantie : Le capital investi initialement n'est pas garanti.

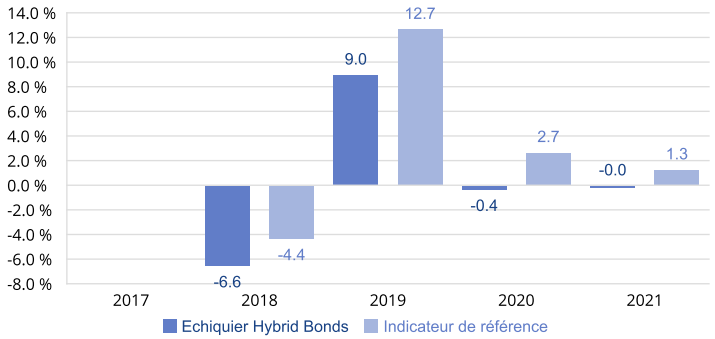
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	**4.00 %**	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	**Néant**	Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	**1.30 %**	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/03/2022 (frais de gestion et commissions de mouvement).Ils excluent les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	**0,00 %**	Méthode : 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive et une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées. La commission de surperformance est cristallisée annuellement au 31 mars.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet www.lfde.com et sur simple demande auprès de La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Performances passées



Date de création de l'OPCVM : 2017
Date de création de l'action : 12/09/2017
Devise de référence : EUR
Indicateur de référence : IBOXX EUR NON-FIN SUBORD. TR

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.
Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas SA

Le prospectus de la SICAV ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris ainsi que sur le site internet : www.lfde.com.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de la société.

D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.lfde.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de La Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance connexes, sera disponible sur le site www.lfde.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.